

## **CONTENU DU DOSSIER**

Le dossier des passerelles comporte les pièces suivantes à fournir :

- Une demande manuscrite
- Une photo d'identité
- Un certificat médical
- Une copie du certificat de nationalité
- Une copie d'acte de naissance
- Un bulletin du casier judiciaire
- Une copie de l'attestation du diplôme de Technicien Supérieur ou tout autre obtenu après le Bac
- Une copie de l'attestation de réussite au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire
- Un relevé de notes au Baccalauréat
- Un Curriculum Vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de prise en charge
- Trois relevés de notes de l'Ecole de provenance
- Une copie de l'attestation de travail.

Le dossier est à déposer à l'EAMAU avant le 30 juin de l'année académique en cours.